

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 17/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE
<b>Votants: 12</b>	
<b>Pour: 12</b>	<b>Représentés:</b> Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER, Vittore PETTOVEL
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jonathan FONTAINE

---

### Objet: Modification de la composition de la commission périscolaire - 2020\_051

Selon l'article 2 de la convention intercommunale relative aux activités périscolaires (GARDERIE - CANTINE - NAP) signée en avril 2017 entre la commune de Thiaville-sur-Meurthe et la commune de Lachapelle, il est prévu la création de deux comités de pilotage:

#### **Comité de pilotage opérationnel**

Celui-ci est composé de 8 membres maximum issus des conseils municipaux (4 maximum pour Thiaville et 4 maximum pour Lachapelle)

#### **Comité de pilotage pédagogique.**

Ce comité peut inviter à une réunion toutes personnes pouvant apporter des compétences particulières. Celui-ci est composé de 8 membres maximum issus des conseils municipaux (4 maximum pour Thiaville et 4 maximum pour Lachapelle)

Il convient donc de revoir la composition qui a été votée lors de la séance du 3 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE que les élus Thiavillois siégeant aux comités de pilotage du périscolaire sont:

- Frédéric THOMAS
- Sabrina GRIDEL
- Emilie TORNIER
- Jonathan FONTAINE

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 17/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 11

**Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE

Votants: 12

Pour: 12

**Représentés:** Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Contre: 0

**Excusés:** Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER, Vittore PETTOVEL

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE

### Objet: Travaux école et demande de subvention - 2020\_052

Dans le cadre de la lutte menée à l'école contre le coronavirus, la commune a installé de nouveaux distributeurs de savon et a d'ores et déjà engagé 909 euros hors taxes pour l'achat de produits désinfectants, masques et solution hydro alcoolique.

Le Président propose aux élus la réalisation de travaux à mener à l'école pour limiter encore plus la propagation:

Il s'agit

- de la réfection de son parking (travaux estimés à 1.866,87 euros hors taxes)
  - du changement du revêtement du sol de la classe maternelle et l'acquisition de mobilier scolaire neuf pour un entretien plus simple et efficient (devis de 9.891,35€ hors taxes pour le sol et 1.960,28 € hors taxes pour le mobilier)
  - de la pose d'une porte d'accès à la cour (devis de 1.281,50 € hors taxes)
- soit une dépense d'investissement de 15.000,00 euros hors taxes au total.

Après en avoir délibéré, les élus:

- ADOPTENT les projets qui viennent d'être décrits,
- CHARGENT le Maire de solliciter les subventions qu'il est possible d'obtenir pour les actions déjà menées et les actions à venir,
- PRECISENT que ces travaux sont prévus au Budget Primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 17/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 11

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Frédéric THOMAS Denis MICHEL

Votants: 11

Pour: 9

**Représentés:** Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Contre: 2

**Excusés:** Vittore PETTOVEL, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE

### Objet: Avenir du poste périscolaire - 2020\_053

Monsieur Denis MICHEL pouvant être considéré comme personne intéressée est invité à quitter la salle. Il n'assiste donc pas au débat et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil **décide:**

- Le renouvellement du **contrat de l'agent périscolaire** à compter du 1er septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 22 heures 30,
- Que, compte tenu de l'annualisation de son salaire, l'agent ne travaillera pas au cours des vacances scolaires,
- Que la prime annuelle égale à un mois de salaire sera calculée sur la base de sera versée au prorata de son engagement (si le contrat se poursuit jusqu'à l'échéance : 4/12 mois en décembre 2020, 6/12 mois en juin 2021, 2/12 en août 2021 ).

De plus, le Maire est autorisé à prendre toute mesure (appel à des bénévoles, interim ou autre)

- en cas d'absence de l'agent,
- dans l'éventualité où les effectifs d'enfants présents nécessitent la présence d'encadrants supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 17/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE
<b>Votants: 12</b>	
<b>Pour: 12</b>	<b>Représentés:</b> Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER, Vittore PETTOVEL
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jonathan FONTAINE

---

### Objet: Contrat Photocopieur MAIRIE - 2020\_054

Le Président fait part aux élus de la proposition de la société GLOBAL BUREAUTIQUE d'équiper le photocopieur de la mairie d'un système de pliage et agrafage de documents.

Le montant de la location trimestrielle sera majorée.

La proposition prévoit également une révision à la baisse du coût des photocopies aussi bien en noir et blanc que couleur.

L'estimation fait ressortir au final un surcoût de 38.10 € supplémentaires hors taxes par mois.

Après en avoir délibéré, les élus

- AUTORISENT le Maire à signer un nouveau contrat de service avec GLOBAL BUREAUTIQUE.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 17/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE
<b>Votants: 12</b>	
<b>Pour: 12</b>	<b>Représentés:</b> Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER, Vittore PETTOVEL
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jonathan FONTAINE

---

### Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat "Agence de GEstion et Développement Informatique (A.GE.D.I.) - 2020\_055

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune de Thiaville-sur-Meurthe, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DESIGNNE Monsieur Frédéric THOMAS, maire domicilié 19 rue des Vosges à Thiaville-sur-Meurthe (54120), frederic.thomas.54@gmail.com, 06.18.54.21.76, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert AGEDI conformément à l'article des statuts,

- AUTORISE Monsieur THOMAS, maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 17/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 11

**Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE

Votants: 12

Pour: 12

**Représentés:** Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Contre: 0

**Excusés:** Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER, Vittore PETTOVEL

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE

### Objet: City Park LACHAPELLE - 2020\_056

Le Maire de Thiaville-sur-Meurthe présente le projet d'une aire multisports de type city-stade que la commune de Lachapelle prévoit d'implanter en 2020/2021 à Lachapelle.

Le Conseil Municipal de Lachapelle mettra l'équipement à la disposition des enfants de Thiaville-sur-Meurthe et de l'école, une convention pourra être établie définissant l'utilisation de l'équipement.

Le Conseil Municipal de Thiaville-sur-Meurthe reconnaît l'utilité de cet équipement pour les enfants de Thiaville.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_